

# L'assurance accident couvre-t-elle un accident en France pendant le télétravail ?

## Réponse courte

L'assurance accident du travail luxembourgeoise couvre le salarié frontalier en télétravail depuis la France, à **condition** que l'affiliation au régime luxembourgeois de sécurité sociale soit maintenue. Conformément à l'article L.312-1 du Code du travail et au Règlement (CE) 883/2004, l'accident survenu pendant les **heures de travail** au domicile est assimilé à un accident du travail si le salarié respecte le seuil de **49 %** de l'accord-cadre européen.

L'employeur doit s'assurer que le **certificat A1** est en cours de validité et que les conditions de télétravail sont formalisées dans un **avenant au contrat**. La déclaration d'accident doit être effectuée auprès de l'**Association d'assurance accident (AAA)** du Luxembourg dans les **3 jours ouvrables** suivant l'accident, même si celui-ci est survenu en France.

## Définition

L'**assurance accident du travail** au Luxembourg couvre les dommages corporels subis par le salarié à l'occasion de l'exécution de son contrat de travail, y compris lorsque la prestation est réalisée en **télétravail depuis l'étranger**. L'**AAA** (Association d'assurance accident) gère les prestations en nature et en espèces pour les salariés affiliés au régime luxembourgeois, indépendamment du lieu géographique de l'accident. Voir aussi : [accident du travail à l'étranger](#).

## Conditions d'exercice

La couverture accident en télétravail frontalier est subordonnée aux conditions suivantes.

Condition	Détail
Affiliation LU	Salarié affilié au régime luxembourgeois (certificat A1 valide)
Seuil respecté	Télétravail inférieur à 49 % (accord-cadre)
Horaires de travail	Accident survenu pendant les heures de travail convenues
Lieu déclaré	Domicile mentionné dans l'avenant au contrat
Lien professionnel	Activité exercée au moment de l'accident
Avenant	Télétravail formalisé contractuellement

## Modalités pratiques

La déclaration et le traitement de l'accident suivent une procédure spécifique.

Étape	Détail
Alerte	Le salarié informe immédiatement son employeur
Certificat médical	Établi par un médecin (France ou Luxembourg)
Déclaration AAA	Par l'employeur dans les 3 jours ouvrables
Formulaire	Déclaration d'accident du travail (AAA)
Preuves	Justificatifs des horaires et du lieu de travail
Remboursement	Soins remboursés via l'entraide européenne (EESSI)

## Pratiques et recommandations

**Vérifier** la validité du certificat A1 de chaque frontalier en télétravail pour garantir le maintien de la couverture accident luxembourgeoise. Voir aussi : [règle des 25 %](#).

**Formaliser** dans l'avenant les horaires précis de télétravail pour faciliter la qualification de l'accident comme accident du travail.

**Informier** le salarié de la procédure de déclaration d'accident et de l'obligation de prévenir immédiatement l'employeur, même pour un incident mineur.

**Conserver** les preuves de connexion et d'activité professionnelle au moment de l'accident pour soutenir la déclaration auprès de l'AAA.

## Cadre juridique

Le cadre juridique applicable repose sur les textes suivants.

Référence	Objet
<b>Art. <u>L.312-1</u> du Code du travail</b>	Obligation générale de sécurité de l'employeur
<b>Règlement (CE) 883/2004</b>	Coordination des régimes de sécurité sociale
<b>Accord-cadre européen du 1er juillet 2023</b>	Seuil de 49 % et maintien de l'affiliation
<b>Code de la sécurité sociale, Livre II</b>	Assurance accident du travail
<b>Convention interprofessionnelle du 20 octobre 2020</b>	Télétravail et santé-sécurité

Si le salarié a dépassé le seuil de **49 %** sans déclaration conforme et perd son affiliation luxembourgeoise, l'accident relève du régime de sécurité sociale de son pays de résidence. L'employeur peut être tenu responsable du défaut de déclaration et supporter les conséquences financières de la perte de couverture.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.